



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 18-21 novembre 2024

Distribution: générale

Point 4 de l'ordre du jour

Date: 18 octobre 2024

WFP/EB.2/2024/4-C

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques

### Projet de décision\*

Le Conseil approuve le document intitulé "Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques" (WFP/EB.2/2024/4-C).

#### I. Généralités

1. Les évaluateurs des politiques du PAM en matière de changements climatiques (2017) et de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2011)<sup>1</sup> ont recommandé au PAM d'actualiser sa politique en matière de changements climatiques afin de tenir compte de l'évolution du contexte international ainsi que de la nature transversale de cette question dans ses opérations et d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre de la politique jusqu'ici.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décision et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

<sup>1</sup> PAM. 2023. *Evaluation of WFP's Disaster Risk Reduction and Climate Change Policies*.

#### Coordonnateurs responsables:

Mme E. Heines  
Directrice  
Division des politiques et des orientations  
concernant les programmes  
courriel: [edith.heines@wfp.org](mailto:edith.heines@wfp.org)

M. G. Laganda  
Directeur  
Service chargé du climat et de la résilience  
courriel: [gernot.laganda@wfp.org](mailto:gernot.laganda@wfp.org)

## II. Contexte mondial

### La crise climatique est une crise humanitaire

2. Les changements climatiques exacerbent les menaces pesant sur les populations en situation d'insécurité alimentaire. Ils intensifient les déficits de ressources et renforcent les facteurs sociaux, économiques et environnementaux existants qui attisent la faim et la malnutrition. Depuis l'approbation de la première politique du PAM en matière de changements climatiques en 2017, la très forte amplitude des effets des changements climatiques a pris de court la communauté scientifique elle-même<sup>2</sup>. Il est désormais manifeste que ces effets continueront à grever lourdement un système humanitaire qui a déjà du mal à suivre l'évolution actuelle des besoins humanitaires.
3. Entre 2010 et 2020, 83 pour cent des catastrophes causées par des aléas naturels étaient liées à des épisodes climatiques extrêmes, en particulier des inondations, des tempêtes, des sécheresses et des vagues de chaleur extrême. Au total, ces catastrophes ont touché 1,7 milliard de personnes et fait 410 000 morts<sup>3</sup>. En 2022, 70 pour cent des réfugiés et des demandeurs d'asile avaient fui des pays très vulnérables face au climat<sup>4</sup>. En 2023, les phénomènes climatiques extrêmes ont fait basculer 72 millions de personnes dans la faim, à un niveau de crise ou d'urgence<sup>5</sup>, et plus de 20 millions de nouveaux déplacements internes ont été enregistrés<sup>6</sup>. Le stress croissant exercé sur les ressources en eau et les régimes météorologiques en pleine évolution aggravent la vulnérabilité des populations dans de nombreuses zones à risque.
4. Les changements climatiques font évoluer les schémas des crises humanitaires, car certains aléas, tels que les vagues de chaleur extrême, deviennent plus courants alors que d'autres, comme les tempêtes tropicales, s'intensifient et deviennent moins prévisibles. Ces chocs aggravent les inégalités sociales et économiques et renforcent les normes sociales et les obstacles structurels qui limitent déjà la capacité des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes touchés de manière disproportionnée, à gérer les risques et à s'adapter aux bouleversements qui se produisent. On prévoit, par exemple, que les changements climatiques pourraient contraindre 12,5 millions de filles à cesser soudainement de fréquenter l'école<sup>7</sup>.
5. Les plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition s'observent là où les effets néfastes des changements climatiques se conjuguent à d'autres facteurs de la faim, comme les conflits, la pauvreté structurelle et les inégalités économiques. En 2023, les 14 pays les plus exposés aux risques climatiques devaient aussi faire face à des situations de conflit ou de fragilité. Treize d'entre eux disposaient également de plans d'intervention humanitaire<sup>8</sup>. Cette nature composite de nombreuses crises humanitaires fait qu'il est de plus en plus difficile de mener une action climatique ou d'accéder au financement des activités relatives au climat dans les contextes à haut risque.

---

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2023. *Climate Change 2023. Synthesis Report: Summary for Policymakers*.

<sup>3</sup> Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2020. *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020. Contre marées et chaleurs: s'attaquer ensemble aux conséquences humanitaires de la crise climatique*.

<sup>4</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2024. *Focus Area Strategic Plan for Climate Action 2024–2030*.

<sup>5</sup> Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires. 2024. *2024 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions*.

<sup>6</sup> Observatoire des situations de déplacement interne. 2024. *Rapport mondial sur le déplacement interne 2024*.

<sup>7</sup> Fonds Malala. 2021. *A greener, fairer future: Why leaders need to invest in climate and girls' education*.

<sup>8</sup> Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. 2023. *Global Humanitarian Overview 2024: The spiralling climate crisis is intensifying needs and vulnerabilities*.

6. Les systèmes alimentaires contribuent aux changements climatiques et en subissent les effets. Devant l'aggravation des pertes et des préjudices à laquelle ils doivent faire face dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, les gouvernements sont mis au défi d'accélérer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes qui produisent les aliments et les acheminent jusqu'aux consommateurs. Les systèmes alimentaires étant à l'origine de 21 à 37 pour cent des émissions anthropiques de gaz à effet de serre<sup>9</sup>, de nombreux pays sont en quête d'un appui international coordonné et de partenariats afin de décarboner et de diversifier les systèmes alimentaires, d'améliorer la résilience et l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les filières et de faire en sorte que les besoins des communautés vulnérables en matière d'alimentation et de nutrition puissent être satisfaits malgré l'évolution du climat.

### **L'action climatique multilatérale demeure trop limitée et trop lente**

7. L'Accord de Paris sur les changements climatiques vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle. Les tendances actuelles en matière d'émissions de gaz à effet de serre indiquent que le monde n'est pas du tout en bonne voie pour réaliser cet objectif et que ce seuil pourrait être irrémédiablement franchi dès 2030<sup>10</sup>, ce qui aurait toute une série de conséquences sur la sécurité alimentaire. Face à de telles perspectives, les pays s'emploient à agir plus rapidement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et transformer le modèle économique fondé sur les combustibles fossiles, tout en accélérant les investissements dans les institutions, les systèmes et les processus afin d'être en mesure de s'adapter aux changements climatiques et de maîtriser le risque croissant de catastrophes climatiques.
8. Le rythme et l'importance de ces investissements ne sont pas suffisants pour assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables. L'efficacité des interventions en cas de catastrophe climatique souffre du manque de financements en faveur de l'adaptation<sup>11</sup> et de l'insuffisance de modalités préétablies de financement en cas de catastrophe, ces modalités représentant moins de 3 pour cent des flux financiers destinés à la gestion des crises<sup>12</sup>. Faute d'investissements effectués en temps utile en faveur de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe, c'est une question, non plus d'années et de décennies, mais plutôt de semaines et de mois pour que se concrétisent les répercussions des changements climatiques sur les communautés fragiles en situation d'insécurité alimentaire. Nombre de ces communautés continuent de ne pas avoir accès aux financements nécessaires d'urgence pour pouvoir renforcer la résilience et les capacités en matière d'adaptation au niveau local, et sont coupées des systèmes nationaux et internationaux de préparation aux situations d'urgence et de planification des interventions<sup>13, 14</sup>.

---

<sup>9</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2019. *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*.

<sup>10</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2023. *Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions: un message repassé en boucle. Les températures atteignent de nouveaux sommets, mais le monde ne parvient pas à réduire les émissions (une fois de plus)*.

<sup>11</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2023. *Rapport 2023 sur le déficit d'adaptation au climat: un manque de financement et de préparation – L'insuffisance des investissements et de la planification en matière d'adaptation au climat expose le monde au danger*.

<sup>12</sup> Centre for Disaster Protection. 2023. *The State of Pre-arranged Financing for Disasters 2023*.

<sup>13</sup> Organisation de coopération et de développement économiques. 2023. *Development finance for climate and environment-related fragility: Cooling the hotspots*.

<sup>14</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. 2021. *Climate Finance for Sustaining Peace: Making climate finance work for conflict-affected and fragile contexts*.

## Harmonisation avec les grands instruments internationaux

9. La politique du PAM en matière de changements climatiques concorde avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est fondée sur les évaluations scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Elle vient étayer les efforts déployés par les pays pour progresser vers la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris y afférent. Plus précisément, le PAM œuvre en faveur de la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation fixé dans l'Accord de Paris<sup>15</sup> et de la réalisation de l'objectif de la CCNUCC consistant à empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique dans un délai suffisant pour que "la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable"<sup>16</sup>.
10. Au niveau des pays, le PAM est conscient des vulnérabilités et des défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement, qui ne sont pas, techniquement et financièrement, en mesure de gérer les risques climatiques qui pèsent sur les moyens d'existence et les systèmes alimentaires. En intégrant des activités axées sur l'action climatique dans les stratégies et programmes de pays et en facilitant l'accès au financement de l'action climatique, le PAM aide les gouvernements à mettre en œuvre leurs politiques et stratégies nationales en matière de changements climatiques ainsi que leurs plans d'adaptation nationaux, et à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national en faveur de l'Accord de Paris.
11. Reconnaissant les liens qui existent entre les changements climatiques, la dégradation des terres et la perte de biodiversité, le PAM estime qu'il faut impérativement mener une action coordonnée et intégrée pour que ces défis existentiels puissent être relevés. C'est pourquoi il soutient la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui comportent des points d'entrée et des mécanismes complémentaires susceptibles d'être utilisés en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte d'un climat en pleine évolution.
12. Les populations en situation d'insécurité alimentaire dans les pays en développement ont contribué le moins au réchauffement planétaire, mais subissent les répercussions des décisions d'investissement et des habitudes de consommation liées à un modèle économique fondé sur l'utilisation de combustibles fossiles. Pour remédier à cette inégalité, le PAM est favorable à l'établissement d'un objectif mondial de financement de l'action climatique consistant à mettre en place de nouveaux mécanismes de financement pour tenir compte des priorités et des besoins des pays en développement et aider les populations concernées à faire face aux pertes et aux préjudices causés par les changements climatiques. En outre, le PAM soutient la participation des populations touchées et des groupes sous-représentés aux négociations ainsi qu'aux processus de planification et d'investissement en rapport avec le climat.

---

<sup>15</sup> CCNUCC. 2015. [Page Web sur l'article 7 de l'Accord de Paris "Objectif mondial en matière d'adaptation"](#) (en anglais uniquement).

<sup>16</sup> Organisation des Nations Unies. 1992. [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#).

### III. Proposition de valeur et atouts particuliers du PAM

13. **Tirer parti des partenariats à l'appui des plus vulnérables.** Le PAM continue de cibler résolument les communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire, ainsi que les groupes laissés à l'écart de l'action climatique internationale. Il s'agit notamment des communautés autochtones, des communautés de personnes déplacées, des femmes enceintes ou allaitantes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. S'appuyant sur un vaste réseau d'institutions et de partenaires locaux, le PAM œuvre également à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans les situations de fragilité ou de conflit ainsi que dans les contextes où les politiques nationales en matière de changements climatiques ne sont pas mises en œuvre efficacement à l'échelle locale. Grâce à sa connaissance des risques auxquels sont confrontées les populations vulnérables soumises à des conditions particulièrement difficiles, le PAM est on ne peut mieux placé pour tirer parti des partenariats et renforcer les moyens d'action des organisations et groupes locaux en mettant à disposition des compétences et des ressources à l'appui des initiatives communautaires d'adaptation.
14. **Offrir des services fondés sur la connaissance à l'appui de la gestion des risques climatiques.** Fort de son bilan impressionnant en matière de préparation aux situations d'urgence et de planification des interventions, le PAM s'est doté en interne d'un éventail de compétences et de services qui s'avèrent de plus en plus intéressants dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe. Il met ainsi à profit les moyens dont il dispose et des partenariats qu'il a noués dans les domaines de l'analyse intégrée du contexte, des prévisions axées sur les impacts et du ciblage fondé sur la vulnérabilité pour hiérarchiser les activités des programmes par ordre de priorité dans les environnements à risque. Du fait de sa capacité à recourir à des mécanismes d'anticipation et d'assurance contre les risques climatiques – qui sont appliqués en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs du secteur privé –, le PAM peut venir en aide plus rapidement aux communautés en situation d'insécurité alimentaire en assurant des services qui visent spécifiquement à réduire le plus possible les pertes et les préjudices occasionnés et à y faire face.
15. Tirant parti de son pouvoir d'achat et de sa connaissance des marchés locaux, le PAM s'emploie à développer les achats locaux de vivres dans l'ensemble de ses programmes et dans le cadre du soutien qu'il apporte en faveur de la distribution de repas scolaires et de la mise en place d'autres filets de protection sociale fondée sur l'alimentation. Cela encourage la diversification de la production agricole, améliore la nutrition et permet aux petits exploitants agricoles d'accroître leurs revenus et de se constituer des réserves face aux risques. En tant que plus grand pourvoyeur d'aides sous forme monétaire de la communauté humanitaire, le PAM peut stimuler la demande de produits et de technologies viables écologiquement et atténuer la demande de schémas de consommation non durables.
16. Au lendemain des catastrophes climatiques, le PAM aide les communautés et les gouvernements à "reconstruire en mieux et en plus vert" pendant les phases de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Dans les zones où le module de la sécurité alimentaire est opérationnel, le PAM tire parti de sa capacité de coordination des modules pour veiller à ce que le passage de l'action humanitaire à l'aide au développement tienne compte des risques et à ce que l'analyse des risques climatiques et les possibilités d'adaptation soient prises en compte lors de la planification de la reconstruction et dans le processus décisionnel.

17. **Soutenir les solutions climatiques innovantes à l'articulation entre l'action humanitaire et le développement.** Le PAM a démontré que des programmes intégrés ambitieux, menés à l'articulation entre l'action humanitaire et le développement, peuvent avoir des incidences positives sur la résilience et la capacité d'adaptation des communautés locales. En témoignent des initiatives comme le programme intégré en faveur de la résilience au Sahel, qui a permis d'améliorer la capacité d'adaptation de 4 millions de personnes dans cinq pays et de réduire la dépendance des communautés locales à l'égard de l'assistance alimentaire pendant les sécheresses<sup>17</sup>.
18. Le PAM continue également de démontrer comment le système humanitaire peut évoluer et s'adapter pour venir en aide plus efficacement aux populations devant faire face à la réalité d'une crise climatique qui s'aggrave. Le PAM est le premier organisme des Nations Unies à donner aux communautés en situation d'insécurité alimentaire un accès aux dispositifs d'assurance contre les risques climatiques<sup>18</sup>, à tirer parti de l'assurance souveraine contre les risques climatiques pour les opérations humanitaires<sup>19</sup>, à déclencher des mesures d'anticipation dans les environnements touchés par un conflit<sup>20</sup> et à utiliser l'apprentissage automatisé dans le cadre des applications d'alerte rapide en cas d'aléa<sup>21</sup>. Grâce à son Accélérateur d'innovations, il est à la pointe de l'innovation qui permet de mettre les technologies liées au climat à la disposition des fonds multilatéraux pour le climat et des partenaires des secteurs public et privé<sup>22</sup>.

#### IV. Champ d'application de la présente politique

19. La présente politique concerne les mesures spécifiquement axées sur le climat ou ayant un lien avec le climat qu'il convient de prendre dans les contextes d'insécurité alimentaire chronique ou aiguë. Le PAM suit actuellement une approche intégrée axée sur la recherche de solutions permettant d'éviter et de réduire autant que possible les pertes et les préjudices subis par les moyens d'existence et les systèmes alimentaires et à y faire face<sup>23</sup>. Cette approche consiste à reconnaître que l'atténuation des changements climatiques fait partie intégrante de l'action climatique globale, mais place clairement l'accent sur les capacités fondamentales dont le PAM dispose en matière d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et d'intervention en cas de catastrophe.

##### Atténuation des changements climatiques

20. Globalement, le principal point de départ possible pour préserver la sécurité alimentaire des répercussions des changements climatiques est la réduction des émissions de gaz à effet de serre: plus la réduction des émissions anthropiques est importante, plus le risque climatique auquel doivent faire face les populations en situation d'insécurité alimentaire est faible. La politique du PAM en matière de changements climatiques concorde donc avec les objectifs d'atténuation des changements climatiques définis dans l'Accord de Paris de 2015, et s'inscrit dans le droit fil de l'appel en faveur de réductions ambitieuses des émissions au niveau mondial.

---

<sup>17</sup> PAM. 2024. *Resilience: Harvesting Hope in the Sahel*.

<sup>18</sup> PAM. 2023. [Page Web sur l'initiative en faveur de la résilience des communautés rurales](#) (en anglais uniquement).

<sup>19</sup> PAM. 2024. *Climate Risk Insurance Annual Report 2023*.

<sup>20</sup> PAM. 2024. *Scaling up anticipatory actions for food security: Anticipatory Action Year in Focus 2023*.

<sup>21</sup> PAM. 2023. *Machine Learning for Early Warning Systems*.

<sup>22</sup> PAM. 2023. [Page Web sur le programme de l'Accélérateur d'innovations relatif à l'adaptation climatique](#) (en anglais uniquement).

<sup>23</sup> Comité permanent interorganisations. 2023. *Key Messages on Averting, Minimizing and Addressing Loss and Damage from a Humanitarian Perspective*.

21. Bien que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne fasse pas partie des objectifs clés énoncés dans ses plans stratégiques de pays (PSP), le PAM est déterminé à réduire son empreinte carbone en mettant en œuvre des systèmes, des normes et des garanties en matière de gestion environnementale dans l'ensemble de ses opérations. Cette initiative s'inscrit dans la politique environnementale du PAM et son cadre pour la durabilité environnementale et sociale<sup>24</sup>. En conformité avec l'initiative "Du bleu au vert" de l'Organisation des Nations Unies<sup>25</sup> et la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies, le PAM améliore l'efficacité énergétique de son parc de véhicules et de ses bâtiments, adopte des orientations relatives aux voyages qui tiennent compte des émissions de carbone et applique les principes de l'économie circulaire. S'agissant des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, le PAM recourt à des solutions novatrices afin de renforcer la durabilité environnementale à toutes les étapes, depuis les achats jusqu'au transport et à l'entreposage.
22. Le PAM génère des retombées positives sur le plan de l'atténuation, par l'intermédiaire de ses activités axées sur la restauration des terres et l'appui aux moyens d'existence, qui encouragent l'adoption de techniques régénératives, renforcent les puits de carbone et favorisent la séquestration du carbone grâce à l'amélioration des sols et de la végétation<sup>26</sup>. Les achats locaux auprès de filières courtes et économes en ressources, de même que le recours aux transferts monétaires et aux bons pour stimuler l'utilisation des technologies à faible émission de carbone, des énergies renouvelables et des dispositifs de cuisson propre sont d'autres exemples de mesures grâce auxquelles les programmes de pays du PAM génèrent des retombées positives en matière d'atténuation des changements climatiques.

### **Adaptation aux changements climatiques**

23. L'adaptation aux effets des changements climatiques représente une priorité essentielle si l'on veut parvenir à assurer durablement la sécurité alimentaire face à un climat en pleine évolution. En matière d'adaptation, le PAM suit une approche contextuelle à assise communautaire. Cette approche comporte des mesures structurelles relatives, par exemple, à l'infrastructure matérielle et aux écosystèmes; des mesures sociales visant l'éducation et l'information de la population et l'évolution des comportements; et des mesures institutionnelles axées sur les politiques et les programmes gouvernementaux, sur les lois et la réglementation ainsi que sur la planification économique et l'investissement.

---

<sup>24</sup> PAM. 2021. Circulaire du Directeur exécutif OED2021/018: *Establishment of the WFP Environmental and Social Sustainability Framework*.

<sup>25</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2023. *Greening the Blue Report 2023: The UN System's Environmental Footprint and Efforts to Reduce it*.

<sup>26</sup> PAM. 2024. *Reverdier le Sahel: Comment le programme intégré de résilience du PAM génère des solutions climatiques à grande échelle*.

24. Conformément à la politique du PAM en matière de résilience, les programmes de celui-ci qui ont trait à l'adaptation aux changements climatiques donnent la priorité aux contextes d'insécurité alimentaire<sup>27</sup> où une perturbation de la disponibilité des produits alimentaires ou de leur accessibilité due à un phénomène climatique peut déclencher une crise touchant la sécurité alimentaire ou une situation d'urgence. Dans ces contextes, les stratégies et les programmes que le PAM met en œuvre dans les pays comportent des activités spécifiques qui permettent de renforcer la capacité d'adaptation des moyens d'existence et des systèmes alimentaires. Ces activités sont ancrées dans la collaboration avec un large éventail de partenaires, notamment des institutions publiques nationales et locales, des entités des Nations Unies, des ONG, des organisations communautaires, des regroupements d'agriculteurs, des groupes de femmes et des écoles. Elles suivent une approche à moyen et long terme qui vise à restaurer les paysages dégradés, à promouvoir des techniques de subsistance diversifiées et régénératives et à favoriser l'adoption de solutions durables en matière d'énergie, de traitement après récolte et de stockage dans les systèmes et les filières alimentaires. Pour réduire les risques liés à ces investissements, le PAM entend intégrer systématiquement dans ses initiatives d'adaptation aux changements climatiques un accès aux filets de sécurité financiers et aux services d'information sur le climat.

---

<sup>27</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et autres. 2024. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.: Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition.*

Figure 1: Approche intégrée du PAM en matière d'action climatique



## Réduction des risques de catastrophe

25. Parallèlement à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, la réduction à court terme des risques de catastrophe constitue une ligne de défense clé de l'approche intégrée de l'action climatique suivie par le PAM. Le PAM entend contribuer à l'amélioration de la préparation aux catastrophes climatiques inéluctables et promouvoir la protection contre les effets négatifs des changements climatiques qui ne peuvent plus être évités ou auxquels il n'est plus possible de s'adapter. Pour assurer cette protection, il convient d'accorder une attention particulière aux activités qui donnent des résultats en matière de réduction des risques grâce à un raccourcissement des délais d'exécution, et envisager clairement l'échec des campagnes agricoles à venir.
26. Le PAM est déterminé à renforcer les protocoles locaux, nationaux et régionaux d'alerte rapide axés sur le climat et de préparation aux situations d'urgence<sup>28</sup> et à élargir la protection sociale et financière réactive face aux chocs dans les zones à haut risque. Cela nécessitera d'augmenter le nombre de pays dans lesquels des protocoles prévoyant des mesures d'anticipation peuvent être activés sur la base des prévisions climatiques et être reliés à un financement préétabli avant que les chocs climatiques ne surviennent.

## Intervention en cas de catastrophe

27. En sa qualité de plus grand organisme humanitaire au monde, le PAM est souvent sollicité pour fournir des secours d'urgence dans des zones où des catastrophes climatiques ont provoqué des pertes et des préjudices touchant les moyens d'existence, et où les systèmes alimentaires se sont effondrés. Dans le cadre de ces activités, le PAM déploie l'ensemble de ses outils et de ses capacités pour recenser les personnes les plus démunies afin de leur venir en aide rapidement, efficacement et conformément aux principes humanitaires. Le PAM reconnaît également que son expérience en matière de secours en cas de catastrophe est importante, car elle permet aux gouvernements d'intervenir plus efficacement face aux pertes et aux préjudices subis, en particulier pour ce qui est de la planification des interventions en cas de crise et de la planification d'urgence, des interventions humanitaires rapides, des transferts de type monétaire en faveur des populations touchées, des secours en cas de catastrophe dans les situations de conflit, et de l'intégration des principes ayant trait à la résilience dans le contexte de la remise en état et du relèvement après une catastrophe.

## V. Principes appliqués en vertu de la présente politique

28. S'appuyant sur les enseignements tirés pendant le premier cycle de sa mise en œuvre et conformément aux principes fondamentaux des politiques du PAM en matière de résilience, de préparation aux situations d'urgence et de problématique femmes-hommes, la présente politique prévoit l'application des principes axés sur les personnes qui sont présentés ci-après.

---

<sup>28</sup> PAM. 2023. *Anticipating Weather and Climate Risk – Weather Information for the Global Public Good*.

### **Anticiper et protéger**

29. La plupart des phénomènes climatiques extrêmes sont prévisibles. Leur probabilité peut être modélisée et les méthodes scientifiques utilisées pour prévoir et évaluer leurs incidences sont de plus en plus fiables. Les mesures préventives permettent de sauver des vies, de gagner du temps et de réduire les coûts des interventions, comme en témoignent les données factuelles sur lesquelles reposent les programmes menés avec l'appui du PAM dans les domaines de l'alerte rapide, de l'anticipation et de l'assurance contre les risques climatiques. Le PAM continue de collaborer avec les gouvernements, d'autres entités des Nations Unies, des ONG et des partenaires locaux pour renforcer les capacités de prévision multirisque, réduire les délais d'intervention en cas de catastrophe, définir des seuils précis pour les mesures de prévention et prendre en compte les différents niveaux de risque climatique auxquels les populations vulnérables doivent faire face<sup>29</sup>. À mesure que ces efforts prendront de l'ampleur, le PAM et ses partenaires s'emploieront à produire davantage de données factuelles pour augmenter la part du financement fondé sur les prévisions dans le secteur humanitaire.

### **Ancrer localement et intégrer**

30. Les enseignements tirés des programmes relatifs au climat et à la résilience menés avec l'appui du PAM<sup>30,31</sup> montrent que la résilience des communautés face aux chocs climatiques est déterminée par le degré auquel les populations locales ont accès aux ressources et peuvent s'organiser avant et pendant les périodes au cours desquelles elles ont besoin d'aide. Ils confirment qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée de l'action climatique qui tienne compte du contexte et des conflits et qui vise à renforcer le capital humain, social, naturel, productif, financier et politique. L'insécurité alimentaire chronique, qui s'accompagne souvent de la triple menace que constituent la vulnérabilité sociale, les inégalités économiques et la fragilité de l'environnement, exige que le PAM abandonne son rôle axé sur la distribution et l'exécution pour se concentrer sur la cohésion sociale ainsi que sur le renforcement du pouvoir d'action, les capacités, le rôle moteur et la gouvernance des acteurs locaux.

### **Mobiliser et travailler en partenariat**

31. Le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires face aux effets des changements climatiques ne peut reposer sur un projet ou une organisation unique. Il convient d'établir des partenariats et une collaboration durables pour traiter les facteurs complexes et multidimensionnels de la vulnérabilité face aux impacts climatiques, ce qui nécessite aussi de s'attaquer à la pauvreté, aux inégalités économiques et sociales et à l'absence de sécurité humaine. Il ressort des enseignements tirés de l'application des politiques du PAM en matière de climat et de résilience que les approches efficaces en matière d'adaptation aux changements climatiques, telles que le programme intégré en faveur de la résilience au Sahel ou le portefeuille de programmes d'anticipation et de financement des risques de catastrophe mis en œuvre par le PAM, sont intégrés sur le plan institutionnel et financier. Ces approches articulent et combinent diverses sources de financement et établissent des partenariats durables entre des institutions publiques, des entités et des programmes des Nations Unies, des partenaires du secteur privé, des ONG, des instituts de recherche et des acteurs locaux. Outre qu'ils assurent une base de financement plus durable, ces partenariats sensibilisent également à la question de

---

<sup>29</sup> PAM. 2022. *Climate Risk Financing: Anticipatory and Early Actions for Climate Hazards*.

<sup>30</sup> PAM. 2024. *Resilience Learning in Niger: Impact evaluation endline report*.

<sup>31</sup> PAM. 2021. *Acting Before a Flood to Protect the Most Vulnerable: An Independent Review of WFP's Anticipatory Cash Transfers in Bangladesh*.

l'adaptation aux changements climatiques et stimulent la production d'éléments factuels et le partage des connaissances.

## VI. Théorie du changement

32. Le PAM adhère à une vision de l'avenir selon laquelle les personnes exposées aux chocs et aux facteurs de perturbation d'origine climatique sont en situation de sécurité alimentaire et peuvent continuer à satisfaire de manière durable leurs besoins alimentaires et nutritionnels sur fond d'évolution du climat.
33. **Objectifs.** Pour que cette ambition se concrétise, le PAM vise la réalisation de deux objectifs complémentaires et interdépendants: renforcer la résilience des populations en situation d'insécurité alimentaire face aux aléas climatiques et leur capacité à s'adapter aux effets des changements climatiques; et renforcer la capacité des gouvernements à gérer les risques climatiques auxquels sont exposés les systèmes alimentaires, à se préparer aux catastrophes climatiques, à y faire face et à s'en relever.
34. **Effets directs.** La réalisation de ces deux objectifs passe par l'obtention d'effets directs mesurables aux niveaux local et national qui sont liés au renforcement du pouvoir d'action des communautés locales et à la capacité des institutions et des systèmes gouvernementaux à mettre en œuvre des plans d'adaptation aux changements climatiques et à faire face aux pertes et aux préjudices. Un troisième effet direct complémentaire concerne les contributions du PAM aux processus régionaux et mondiaux d'élaboration de politiques, qui ancrent les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques, fonds et programmes internationaux relatifs au climat. Ces effets directs se recoupent lorsque les initiatives d'adaptation à assise communautaire sont reliées aux activités de renforcement des systèmes publics au sein des cadres internationaux d'action et de financement en rapport avec les changements climatiques, ou complètent ces activités.
35. **Trajectoires de changement.** La concrétisation de ces effets directs est liée à des trajectoires de changement complémentaires qui facilitent l'intégration d'activités axées sur l'action climatique dans les stratégies et programmes de pays du PAM. En se fondant sur l'analyse contextuelle des risques de phénomènes climatiques et de catastrophe, et en accord avec les priorités établies par les gouvernements en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, les bureaux de pays du PAM peuvent accorder la priorité aux activités axées sur l'action climatique au titre de certains effets directs et domaines d'action privilégiés des PSP. Ces activités contribuent à renforcer la capacité d'action des femmes, des filles, des jeunes et des groupes marginalisés et à améliorer les capacités en matière d'action climatique des partenaires gouvernementaux et locaux. Pour intégrer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les politiques, fonds et programmes internationaux liés au climat, le PAM doit intensifier sa collaboration avec les institutions internationales de financement des politiques et de l'action en rapport avec les changements climatiques et accorder une large place au climat dans ses activités de sensibilisation et de communication menées en interne.
36. **Leviers.** La présente politique s'appuie sur quatre leviers qui décrivent les contributions à fournir à différents niveaux d'organisation du PAM pour activer les trajectoires de changement et appliquer les dispositions qu'elle renferme:
  - a) *Partenariats.* La lutte contre la vulnérabilité multidimensionnelle par l'intermédiaire de programmes d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe intégrés et adaptés au contexte passe par la collaboration et la coordination avec des partenaires des secteurs public et privé, des institutions locales et d'autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

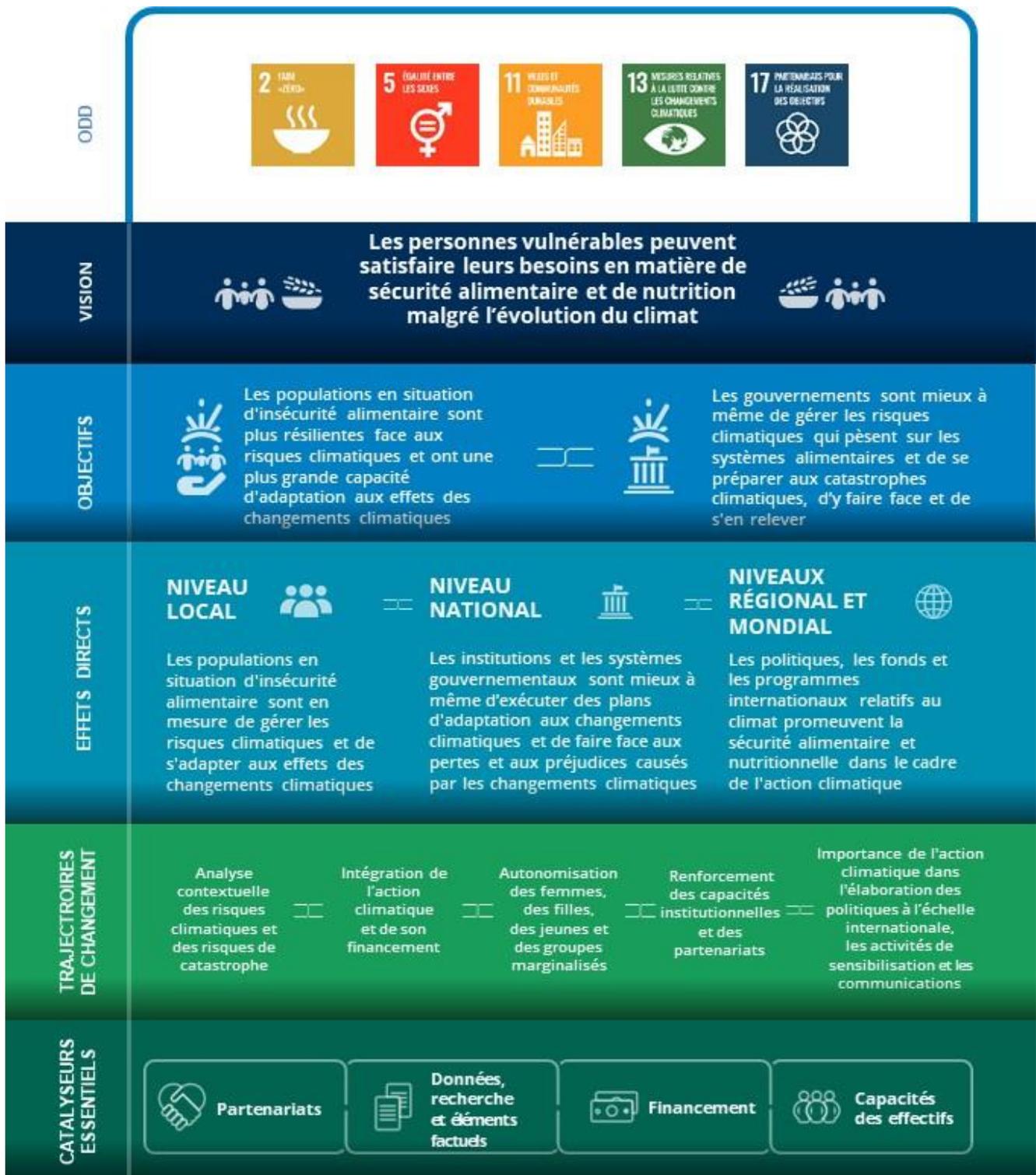
- b) *Données, travaux de recherche et éléments factuels.* Pour que les mesures axées sur le climat soient bien intégrées dans les PSP, les bureaux de pays du PAM et leurs partenaires doivent être en mesure d'analyser les problèmes relatifs au climat et d'évaluer l'efficacité des activités d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe qui conviennent aux différents groupes de personnes ayant les mêmes moyens d'existence et aux différents lieux ciblés. Ces activités doivent être sélectionnées et conçues sur la base des connaissances et des orientations techniques qui sont souvent regroupées au Siège du PAM ou dans les bureaux régionaux.
- c) *Personnel.* Les mécanismes opérationnels tels que les modalités contractuelles, les programmes d'intégration, les plans de rotation des effectifs, les fichiers de spécialistes et les modalités de formation et de certification doivent être examinés et améliorés afin que le PAM puisse se doter de compétences spécialisées en matière de climat et les conserver. Des processus efficaces de gestion du changement doivent accompagner ces évolutions pour réussir à mobiliser le personnel dans l'ensemble du PAM sur les questions de l'action climatique et du financement des activités relatives au climat.
- d) *Financement.* Le PAM doit améliorer ses stratégies et ses partenariats pour être en mesure de mobiliser des financements pertinents axés sur l'action climatique et de renforcer les moyens dont il dispose pour articuler et combiner ces financements avec d'autres investissements en faveur de la sécurité alimentaire.
37. Les changements climatiques ont un effet multiplicateur sur les risques inhérents à nombre de programmes et fonctions opérationnelles du PAM. La présente politique s'inscrit donc dans la droite ligne des politiques actualisées du PAM relatives à la résilience (2024) et aux repas scolaires (2024) et de politiques plus anciennes consacrées à l'environnement (2017), à la préparation aux situations d'urgence (2017), au rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition (2013), aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (2019), au renforcement des capacités des pays (2022), à la problématique femmes-hommes (2022) ou encore à la protection et à l'obligation de rendre compte (2020)<sup>32</sup>. L'examen de l'efficacité de la politique en matière de changements climatiques doit respecter les exigences définies dans le processus d'élaboration des politiques mis en place par le PAM<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> PAM. 2023. "Recueil des politiques relatives au Plan stratégique" (WFP/EB.2/2023/4-C).

<sup>33</sup> PAM. 2011. "Élaboration des politiques du PAM". (WFP/EB.A/2011/5-B).

Figure 2: Théorie du changement de la politique actualisée du PAM en matière de changements climatiques



## VII. Effets directs visés par la politique

### Effet direct 1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire sont en mesure de gérer les risques climatiques et de s'adapter aux effets des changements climatiques

38. Les moyens dont disposent les populations en situation d'insécurité alimentaire pour gérer les risques climatiques et s'adapter aux effets des changements climatiques dépendent du contexte local et sont déterminés par leur exposition au risque, leur vulnérabilité et leur capacité à se préparer, à anticiper, à résister, à se relever et à opérer les transformations nécessaires face aux chocs et aux facteurs de perturbation liés au climat. Pour améliorer l'adaptation des communautés, que ce soit dans des zones rurales, périurbaines ou urbaines, il faut donc aborder le renforcement de la résilience en suivant une approche inclusive et participative. La mise à jour de la politique du PAM en matière de résilience (2024) expose les principes de l'approche adoptée par le PAM en matière de résilience des communautés et souligne l'importance des activités de restauration des terres et des écosystèmes dirigées par les populations locales, des techniques régénératives et de l'agroécologie pour réhabiliter et entretenir le capital naturel dont les individus et les communautés dépendent pour s'adapter de manière efficace. À cet égard, le PAM tire également parti de son rôle d'acteur des systèmes alimentaires pour faciliter l'accès des écoles et des ménages à des dispositifs modernes et propres de consommation d'énergie et de cuisson qui préviennent la déforestation, augmentent les débouchés pour les entreprises locales et atténuent les risques pour la santé.
39. La réduction des besoins humanitaires face à l'aggravation et la multiplication des catastrophes climatiques nécessite de relier les activités d'adaptation à assise communautaire à des interventions systémiques visant à réduire le risque de catastrophe et à protéger les investissements consacrés à l'adaptation contre les pertes et les préjudices. Fort de l'expérience qu'il a acquise dans le cadre des activités menées pour relier les petits exploitants agricoles aux dispositifs de financement des risques de catastrophe et d'assurance contre les risques climatiques, le PAM facilite l'accès des communautés à la protection financière<sup>34</sup> avant, pendant et après les chocs climatiques. Il a été démontré que la disponibilité rapide de ce type de financement des risques peut contribuer à prévenir le recours à des stratégies de survie préjudiciables qui compromettent les progrès accomplis en matière de développement.
40. Pour gérer les risques climatiques, il est indispensable que les communautés disposent des moyens leur permettant d'accéder aux systèmes d'alerte rapide et de prendre des mesures d'anticipation lorsque des chocs climatiques imminents se profilent. Et pour renforcer ces moyens, il faut que le PAM et les partenaires locaux s'entendent en amont sur le financement et les plans à mettre en œuvre. Lorsqu'il est prévu qu'un choc climatique s'abatte sur une communauté locale, le PAM collabore avec les autorités gouvernementales, d'autres entités des Nations Unies et des ONG locales pour diffuser des messages d'alerte rapide, effectuer des transferts monétaires et assurer d'autres services de protection avant que les ménages ne soient touchés. Un appui de ce type apporté rapidement permet aux populations de se préparer aux chocs et d'en réduire l'impact plutôt que de dépendre de l'intervention humanitaire.

---

<sup>34</sup> PAM. 2023. *Payouts from WFP-supported Climate Risk Insurance Programmes: Safeguarding food security through financial protection for the most vulnerable.*

41. Tout le monde est touché par les changements climatiques, mais à des degrés divers. Pour toutes les activités adaptées au contexte qui sont menées au titre de cet effet direct, le PAM suivra une approche axée sur les personnes et appliquera les principes d'inclusion et de participation, qui prévoient le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones<sup>35</sup>. Les groupes sociaux qui sont touchés de manière disproportionnée, notamment les personnes déplacées, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes, participeront à la prise de décisions relatives aux mesures visant à réduire la vulnérabilité de leurs moyens d'existence. Pour ce qui est de l'impact disproportionné des catastrophes climatiques sur les enfants et leurs familles, le PAM intensifiera sa collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de renforcer la protection des enfants dans les zones particulièrement exposées aux risques climatiques.
42. La répartition inégale des rôles et des responsabilités au sein de la société fait qu'il est difficile pour les femmes et les filles d'avoir la maîtrise des ressources naturelles soumises aux aléas climatiques, d'accéder aux services financiers et aux informations sur les risques, et de participer à la prise de décisions relatives à l'adaptation aux changements climatiques. Cela se traduit par des disparités entre, d'une part, leur exposition aux effets des changements climatiques et, d'autre part et leur capacité d'adaptation et les moyens dont elles disposent pour influencer sur les secours en cas de catastrophe et participer à l'élaboration de politiques adaptées au climat<sup>36</sup>. Pour comprendre les effets différenciés des changements climatiques sur divers groupes sociaux et déterminer les mesures d'adaptation susceptibles d'être efficaces, il faut intégrer équitablement et délibérément les opinions et les besoins des femmes et des filles et donner aux institutions dirigées par des femmes les moyens de devenir des actrices du changement en faveur de l'action climatique. Pour améliorer l'inclusion financière des femmes et leur assurer un accès plus équitable aux réserves contre les risques et à la protection financière, il est essentiel que le PAM continue à améliorer l'accès des femmes aux dispositifs d'assurance contre les risques climatiques<sup>37</sup>.

**Effet direct 2: Les institutions et les systèmes gouvernementaux sont mieux à même d'exécuter des plans d'adaptation aux changements climatiques et de faire face aux pertes et aux préjudices causés par les changements climatiques**

43. Le PAM apportera un appui accru aux gouvernements et aux administrations locales en vue de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe dans les systèmes alimentaires. La demande de services de ce type émanant des pouvoirs publics a augmenté, mais elle est fortement liée au contexte et couvre un large éventail de requêtes relatives à l'élaboration des politiques et à la planification des programmes et des investissements au service de la sécurité alimentaire. Le PAM reconnaît que dans certaines situations de conflit, sa collaboration avec les gouvernements hôtes peut le mettre en difficulté du point de vue du respect des principes humanitaires et de la prise en compte de la dimension du conflit. En pareil cas, le PAM veillera à ce que les programmes axés sur l'action climatique n'aillent pas à l'encontre des principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance qui sous-tendent ses opérations humanitaires.

---

<sup>35</sup> PAM. 2020. "Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle" (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2).

<sup>36</sup> ONU-Eau et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2023. *Spotlight on goal 6. From Commodity to Common Good: A Feminist Agenda to Tackle the World's Water Crisis*.

<sup>37</sup> PAM. 2022. *Gender & Risk Finance: How climate risk insurance can turn four women's lives around*.

44. Afin d'améliorer la base d'éléments factuels utilisée pour la planification de l'adaptation, le PAM collabore avec les institutions gouvernementales pour renforcer l'analyse des risques climatiques<sup>38</sup> qui pèsent sur la sécurité alimentaire, laquelle est essentielle à l'élaboration à l'échelle nationale des plans d'adaptation, des politiques de sécurité alimentaire et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des contributions déterminées au niveau national relevant de l'Accord de Paris. Cette assistance technique met à profit les compétences spécialisées du PAM en matière d'analyse intégrée du contexte<sup>39</sup> et d'établissement des profils de risques climatiques<sup>40</sup>, ainsi que ses partenariats opérationnels dans le domaine de la modélisation et des prévisions climatiques.
45. En étroite adéquation avec les autres politiques thématiques, notamment la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le PAM tire parti de la transformation des systèmes alimentaires en tant que passerelle vers l'action climatique et appuie le développement de filières alimentaires à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques. En renforçant la capacité d'adaptation et la résilience au niveau local, le PAM soutient la capacité des petits exploitants agricoles et d'autres acteurs des filières à utiliser des technologies économes en ressources pour la production, le traitement et le stockage des denrées. Ce faisant, il accorde une attention particulière à l'inclusion des personnes qui n'ont souvent pas accès aux marchés et aux technologies, notamment les femmes et les jeunes. À travers le soutien qu'il apporte en faveur des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, en particulier dans le cadre des programmes nationaux de repas scolaires, le PAM aide les gouvernements à mettre à profit une demande prévisible de façon à transposer à plus grande échelle des pratiques agricoles durables, à diffuser des solutions d'énergie propre et à promouvoir l'éducation en matière d'action climatique<sup>41</sup>.
46. Dans les pays où les investissements destinés à financer l'action climatique sont insuffisants, le PAM est déterminé à renforcer la capacité des gouvernements à mobiliser des ressources spécifiquement axées sur l'action climatique pour appuyer les projets stratégiques qui contribuent à renforcer la sécurité alimentaire. Il s'agira notamment d'améliorer l'accès des gouvernements aux financements multilatéraux de l'action climatique, notamment par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, et de réduire les risques climatiques dans les projets qui sont menés sous la houlette des gouvernements avec l'appui d'institutions financières internationales.
47. Confrontés à des chocs et à des facteurs de perturbation d'origine climatique plus intenses et plus fréquents, les gouvernements doivent disposer d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour pouvoir intervenir en cas de catastrophe climatique et faire face aux répercussions des pertes et préjudices sur l'économie nationale. Ils doivent également mettre à jour leurs dispositifs de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise pour être prêts à faire face aux effets des changements climatiques à l'avenir<sup>42</sup>. Les contributions pertinentes du PAM comprennent l'appui qu'il apporte aux plans nationaux de préparation aux catastrophes, de réduction des risques et d'intervention en cas de crise, aux dispositifs d'assurance souveraine contre les risques climatiques, aux systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs et aux systèmes d'anticipation qui donnent accès à des financements préétablis lorsque les seuils critiques sont franchis avant qu'une catastrophe climatique ne se produise. Pendant et après les catastrophes

---

<sup>38</sup> PAM. 2019. *WFP Guide to Climate and Food Security Analyses*.

<sup>39</sup> PAM. 2014. *The integrated context analysis and the three-pronged approach*.

<sup>40</sup> PAM. 2022. [Page Web sur l'analyse de la réponse pour l'adaptation climatique – profils de pays](#) (en anglais uniquement).

<sup>41</sup> PAM. 2023. *WFP's approach to Planet-Friendly School Meals*.

<sup>42</sup> Comité permanent interorganisations. 2023. *Key Messages on Averting, Minimizing and Addressing Loss and Damage from a Humanitarian Perspective*.

climatiques, le PAM continuera d'appuyer la réalisation de transferts de type monétaire afin d'accélérer le relèvement au niveau local en cas de pertes et de préjudices.

### **Effet direct 3: Les politiques, les fonds et les programmes internationaux relatifs au climat promeuvent la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'action climatique**

48. Le PAM a le statut d'observateur actif auprès de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC et contribue au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques<sup>43</sup>. En tant qu'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, le PAM échange avec leurs conseils d'administration et leurs secrétariats respectifs pour examiner et améliorer les politiques menées par ces fonds de sorte qu'ils répondent plus efficacement aux besoins des communautés en situation d'insécurité alimentaire dans les contextes de fragilité. Le PAM continue de participer au Réseau de Santiago relevant de la CCNUCC, un catalyseur de la fourniture d'assistance technique aux pays en développement concernant les pertes et les préjudices. Il joue également un rôle de premier plan au sein du Comité permanent interorganisations pour déterminer le moyen d'établir des passerelles entre le système humanitaire et l'action climatique.
49. Afin de renforcer la résilience face aux chocs climatiques et la capacité d'adaptation dans les zones arides, le PAM travaille sous les auspices de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à la mise au point de solutions visant à inverser le processus de dégradation des terres et à renforcer la résilience face à la sécheresse, en tant que fondements de la sécurité alimentaire et hydrique. Parmi les autres plateformes stratégiques internationales ayant pour mission de faire progresser l'action climatique à l'appui de la sécurité alimentaire, figurent les groupes de travail du Groupe des Sept et du Groupe des Vingt.
50. Le PAM accorde une importance particulière aux processus d'orientation au niveau international et aux activités de sensibilisation qui font progresser l'action climatique dans les situations de fragilité et de conflit. Dans le cadre de sa collaboration stratégique avec des partenaires internationaux, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, la Banque mondiale, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le PAM renforce les coalitions menant des activités de sensibilisation, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en proie à des crises complexes. Fidèle à sa promesse d'appuyer la Déclaration de la COP 28 sur le climat, les secours, le relèvement et la paix<sup>44</sup>, le PAM s'est engagé à réaliser des objectifs mondiaux quantifiables et a constitué une réserve de projets en vue d'intensifier l'action climatique dans les situations de fragilité<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> CCNUCC. 2022. [Page Web de présentation du Groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques](#) (en anglais uniquement).

<sup>44</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC. 2023. [COP28 Declaration on Climate, Relief, Recovery and Peace](#).

<sup>45</sup> PAM. 2024. [WFP's Climate Resilience Investment Pipeline. Partnering for Actions to Reduce Humanitarian Needs and Boost Food Security](#).

51. En tant que signataire de la "Promesse de paix" du Programme d'action pour l'humanité et conformément à la recommandation formulée en 2020 par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PAM est déterminé à tenir compte des conflits dans ses programmes et à s'attaquer aux risques complexes. À cet effet, il s'emploie à renforcer l'intégration de l'action climatique dans les discussions stratégiques sur l'action humanitaire, les conflits et la fragilité au niveau international, en accordant une attention particulière à l'autonomisation et à la résilience des femmes et des filles<sup>46</sup>.
52. Pour compléter sa participation aux processus intergouvernementaux d'élaboration de politiques, le PAM contribue à des plateformes techniques telles que l'initiative "Alertes précoces pour tous"<sup>47</sup>, le Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques<sup>48</sup>, le Mécanisme de financement des observations systématiques<sup>49</sup>, le Bouclier mondial contre les risques climatiques, le Forum pour le développement de l'assurance et les Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques<sup>50</sup>. En collaboration avec la FAO, le Fonds international de développement agricole et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, le PAM appuie la transformation des systèmes alimentaires en tant que vecteurs de l'action climatique et fournit des analyses et des conseils techniques en rapport avec la mise en œuvre de la Déclaration de la COP 28 sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique<sup>51</sup>. En complément de ces efforts, le PAM fournit à l'intention du processus du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ainsi que du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires des études de cas, des bonnes pratiques et des enseignements issus des programmes axés sur l'action climatique.

## VIII. Leviers essentiels

### Partenariats

53. Le PAM s'appuie sur des partenariats solides pour mettre en œuvre la présente politique. Depuis l'approbation de la première politique du PAM en matière de changements climatiques, les possibilités de partenariat et de coopération se sont multipliées dans le cadre des processus de gouvernance de l'action climatique aux niveaux international, régional et national. Cette démarche est motivée en partie par la manifestation de plus en plus fréquente des effets des changements climatiques sur les populations et la planète et la nécessité urgente de passer des ambitions aux actes, mais elle s'explique aussi par les dernières évolutions du discours international relatif à la politique climatique – notamment le concept de pertes et de préjudices et la reconnaissance des systèmes alimentaires comme vecteurs de l'action climatique.

---

<sup>46</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2023. *Feminist Climate Justice: A Framework for Action*.

<sup>47</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Organisation météorologique mondiale. 2023. *Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems 2023*.

<sup>48</sup> Global Public Policy Institute. 2023. *2023 Stocktake for the Risk-informed Early Action Partnership (REAP): Final report*.

<sup>49</sup> PAM. 2023. *Anticipating Weather and Climate Risk: Weather Information for the Global Public Good*.

<sup>50</sup> Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques. 2021. *Delivering at Scale 2021-2025*.

<sup>51</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC. 2023. *COP28 Declaration on Sustainable Agriculture, Resilient Food Systems, and Climate Action*.

54. La mise en œuvre de la présente politique repose sur une collaboration soutenue avec les institutions gouvernementales et les acteurs locaux et non étatiques à l'appui de la réalisation des objectifs prioritaires de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction maximale des pertes et des préjudices. Pour atteindre ces objectifs, le PAM tire parti de diverses possibilités de partenariat qui peuvent être résumées comme suit:
- **Partenariats techniques** noués avec des organismes gouvernementaux, des ONG, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires du secteur privé, permettant de réaliser des projets axés sur l'action climatique de grande qualité et d'en coordonner la conception et la mise en œuvre.
  - **Partenariats d'exécution** noués avec des prestataires de services locaux, des ONG, des groupes communautaires et des organisations dirigées par des femmes ou des exploitants agricoles, visant à mettre en œuvre durablement des activités axées sur l'action climatique dans des zones spécifiques.
  - **Partenariats axés sur les connaissances** noués avec des établissements universitaires et des instituts de recherche, visant à analyser les risques et la vulnérabilité liés au climat, à évaluer les priorités en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, à assurer le suivi de l'impact des innovations et des projets axés sur l'action climatique et à recenser les réussites dans différents contextes.
  - **Partenariats de financement** noués avec des donateurs bilatéraux, des fonds multilatéraux pour le climat, des institutions financières internationales et des acteurs des secteurs philanthropique et privé devant se traduire par des investissements soutenus à long terme en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe.
  - **Partenariats de sensibilisation** noués avec d'autres entités et programmes des Nations Unies, des institutions et plateformes intergouvernementales, des groupes de la société civile, des groupes de sensibilisation et des ONG, visant à mettre en exergue les priorités en matière d'action climatique et à faire connaître les solutions efficaces auprès de publics internes et externes.
55. Le plan d'exécution chiffré de la présente politique couvrira le recensement et la classification des partenariats mondiaux et régionaux susceptibles de concourir à la mise en œuvre de la politique. Le recensement permettra de mettre en lumière les initiatives menées conjointement avec des partenaires clés, notamment la collaboration avec la FAO visant la mise en œuvre d'une stratégie commune relative à des mesures d'anticipation<sup>52</sup>. Les activités de sensibilisation et les programmes menés conjointement par le PAM et la FAO permettront de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre coordonnées de projets multilatéraux de financement de l'action climatique, de renforcer les partenariats d'exécution dans les situations de fragilité et de conflit, et d'améliorer l'appui à la sécurité alimentaire et à l'agriculture régénérative dans les politiques, les fonds et les programmes internationaux relatifs au climat<sup>53,54</sup>.

---

<sup>52</sup> FAO et PAM. 2023. *FAO-WFP Anticipatory Action Strategy: Scaling up anticipatory actions to prevent food crises*.

<sup>53</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2020. *Lignes directrices communes des Nations Unies pour aider à bâtir des sociétés résilientes*.

<sup>54</sup> FAO. 2022. *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: Moteurs et déclencheurs de transformation* (rapport intégral en anglais uniquement).

56. Dans le cadre de leur travail en partenariat, le PAM et le Fonds international de développement agricole privilégieront la résilience et la capacité d'adaptation des petits exploitants et des filières agricoles, notamment grâce à la transposition à grande échelle de solutions d'assurance contre les risques climatiques et à la réduction des risques associés aux programmes d'investissement agricole. La collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale mettra l'accent sur la connexion des réseaux d'observation hydrométéorologique avec les services d'information climatique sur le "dernier kilomètre" et sur les services d'alerte rapide à l'intention des communautés en situation d'insécurité alimentaire. Le partenariat du PAM avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes facilitera la coordination de l'appui apporté au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe<sup>55</sup>, et l'harmonisation des activités de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe dans le contexte de l'action climatique menée à l'échelle internationale.
57. S'agissant des partenariats noués à l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PAM continuera à collaborer avec la FAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Mécanisme de sécurité climatique pour traiter de manière intégrée les aléas climatiques et les conflits en tant que causes des crises alimentaires et faire progresser la protection contre les aléas climatiques des groupes marginalisés et particulièrement vulnérables tels que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les personnes handicapées et les enfants.
58. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement sera centrée sur l'intégration coordonnée des solutions axées sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'investissement dirigés par les gouvernements.

### **Données, recherche et éléments factuels**

59. Comme cela est également indiqué dans la politique du PAM en matière de résilience (2024), les données, les travaux de recherche et les éléments factuels de qualité permettent d'élaborer des politiques, de planifier des programmes et de prendre des décisions de financement adaptées au contexte et tenant compte des risques. S'agissant des programmes axés sur l'action climatique, il s'agira de combiner les éléments factuels tirés des modèles climatiques, des études d'attribution des changements climatiques, des recensements des aléas, de la surveillance par satellite et de l'analyse des filières avec les données issues des enquêtes auprès des ménages, des évaluations de la vulnérabilité, des entretiens avec des groupes de référence et des évaluations participatives. L'analyse et le suivi saisonniers de la sécurité alimentaire ainsi que l'établissement de prévisions connexes appuient également l'analyse de la vulnérabilité face aux changements climatiques.

---

<sup>55</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. 2015. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)*.

60. Pour faire en sorte que les programmes de pays du PAM tiennent compte des risques, le PAM intégrera les informations relatives aux risques climatiques et à la vulnérabilité dès le début de la conception des PSP et combinera les résultats du recensement des aléas climatiques avec d'autres données socioéconomiques relatives à la sécurité alimentaire, à la pauvreté, à la problématique femmes-hommes et à la nutrition. L'accent sera mis sur une analyse globale des risques climatiques et des données relatives aux inégalités entre les femmes et les hommes, l'objectif final étant de renforcer la participation des femmes et des filles à la planification en matière d'adaptation aux changements climatiques. L'analyse des filières et des systèmes alimentaires locaux comprendra une analyse des risques climatiques à tous les stades de la production, de la transformation, du stockage, du transport, de la vente au détail et de la consommation de produits alimentaires. Le partage de données avec d'autres entités des Nations Unies sera intensifié pour aider les équipes de pays des Nations Unies à réaliser des analyses plus intégrées des risques, à prévoir des programmes axés sur l'action climatique et à affiner le ciblage.
61. S'agissant du suivi des résultats et de l'analyse de l'impact, le PAM s'appuiera à la fois sur les données quantitatives et sur les données qualitatives. Les priorités sont notamment l'analyse du rapport coût-avantages des différentes approches de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, et le suivi des besoins humanitaires dans le sillage des catastrophes naturelles de courte durée ou prolongées. Les outils de suivi géospatial permettent d'examiner sous un angle tout particulier l'efficacité de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et de son incidence à long terme sur les ressources naturelles<sup>56</sup>. Les dispositifs de suivi et d'évaluation de l'état d'avancement des programmes sont tout aussi essentiels pour l'établissement des rapports à l'intention des parties prenantes et la mise en conformité avec les obligations juridiques et déontologiques à respecter pour rendre compte de l'action menée<sup>57</sup>. Pour ce qui est des données qualitatives, le PAM continuera à collecter et à interpréter les données provenant des mécanismes communautaires de remontée de l'information et à suivre la façon dont les populations concernées perçoivent leur résilience face aux chocs climatiques, notamment les personnes handicapées et les peuples autochtones. Ces activités continuent de reposer sur des indicateurs évolutifs figurant dans le Cadre de résultats institutionnels du PAM, comme l'indice d'exposition aux chocs et le score évaluant les capacités de résilience<sup>58</sup>.
62. Dans le cadre du plan d'exécution chiffré de la présente politique, le PAM élaborera sa stratégie pluriannuelle de recherche sur l'action climatique, hiérarchisera les pays et les thèmes par ordre de priorité pour les évaluations d'impact, fera la synthèse des évaluations et des évaluations décentralisées, et élaborera une méthode pratique peu coûteuse pour ledit suivi de la mise en œuvre.

---

<sup>56</sup> PAM. 2020. [Page Web sur le système de suivi de l'impact des actifs \(AIMS\)](#) (en anglais uniquement).

<sup>57</sup> Corps commun d'inspection. 2023. [Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies](#). (JIU/REP/2023/3).

<sup>58</sup> PAM. 2023. [Page Web sur l'indice d'exposition aux chocs](#); PAM. 2022. [Page Web sur le score évaluant les capacités de résilience](#) (en anglais uniquement).

## Financement

63. Au cours du précédent cycle de mise en œuvre de la politique, le PAM a mobilisé plus d'un milliard de dollars É.-U. pour mener des projets assortis d'un objectif important lié au climat. Ces investissements sont essentiels au renforcement de la capacité d'adaptation des populations en situation d'insécurité alimentaire ainsi qu'au développement des systèmes nécessaires pour les protéger contre de nouvelles catastrophes climatiques. En raison de l'incidence croissante des changements climatiques sur les besoins humanitaires, le PAM doit redoubler d'ardeur dans ses activités de mobilisation de fonds pour s'assurer que ses programmes et ses opérations sont climato-compatibles et tiennent compte des risques. À cette fin, le PAM améliorera sa capacité à accéder à diverses sources de financement (y compris les fonds humanitaires, les fonds de développement, les fonds pour le climat et les fonds de consolidation de la paix), à les ordonner et à les combiner de manière que ses programmes soient intégrés et qu'un financement plus souple et plus prévisible appuie la concrétisation des résultats escomptés s'agissant du climat et de la résilience.
64. Le plan d'exécution de la présente politique prévoit l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources en faveur de l'action climatique, qui définit des perspectives de collecte de fonds pour les types de ressources ci-après:
- **Fonds climatiques multilatéraux.** Le PAM est une entité accréditée par le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation et est disposé à être un partenaire d'exécution d'autres entités accréditées, s'agissant des projets financés par le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques qu'administre le Fonds pour l'environnement mondial.
  - **Fonds climatiques et fonds de développement bilatéraux.** Le PAM est un partenaire d'exécution pour des projets axés sur l'action climatique qui sont appuyés par des donateurs bilatéraux et dont il est rendu compte à l'OCDE, conformément aux marqueurs climatiques de Rio établis par le CAD de l'OCDE<sup>59</sup>.
  - **Institutions financières internationales et gouvernements des pays visés par des programmes.** Les institutions financières internationales sont des partenaires essentiels pour augmenter le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Elles facilitent l'allocation stratégique de ressources publiques aux projets qui contribuent à réduire les risques dans des secteurs économiques essentiels et à renforcer la capacité d'adaptation du secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
  - **Secteur privé.** Le PAM appuie le recours aux mécanismes de marché pour les produits et services climatiques tels que l'assurance paramétrique contre les risques climatiques, l'accès numérique aux informations sur le climat, les énergies renouvelables et l'amélioration des techniques après récolte. Il est également un partenaire d'exécution dans le cadre de projets axés sur l'action climatique qui sont financés par des sociétés philanthropiques, des fondations et des particuliers.
  - **Financement innovant.** Le PAM est un partenaire technique et un partenaire d'exécution pour le financement mixte et les instruments de conversion de créances. Au cours de la nouvelle période couverte par la politique, le PAM continuera de rechercher des instruments axés sur le financement innovant tels que les obligations-catastrophes et le financement de la lutte contre les émissions de carbone et élargira son éventail actuel de partenariats afin de mobiliser et d'exploiter des volumes plus grands de financements convenus à l'avance portant sur les risques climatiques et les risques de catastrophe.

<sup>59</sup> OCDE. 2011. *Handbook on the OECD-DAC Climate Markers*.

## Personnel

65. Dans le cadre du plan d'exécution, le PAM propose de mener des initiatives ciblées en faveur de son personnel pour débloquer les trajectoires de changement définies dans la présente politique. Ces initiatives seront ancrées dans un processus spécifique de gestion du changement qui visera à donner au personnel les moyens de guider et d'aider le PAM dans sa démarche consistant à mettre l'accent sur l'action climatique en tenant compte des priorités suivantes:
- **renforcer les capacités du personnel** eu égard à la politique en matière de changements climatiques, à la science des changements climatiques, au financement de l'action climatique et aux programmes axés sur l'action climatique – y compris dans le cadre d'un programme spécial de formation et de certification climatique;
  - **élaborer et diffuser des connaissances et des documents d'orientation** afin d'intégrer l'action climatique dans les PSP et d'éclairer la conception et la mise en œuvre de projets de qualité axés sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe;
  - **simplifier le recrutement, la fidélisation et le déploiement d'experts dotés de compétences spécialisées** pour renforcer les capacités relatives à l'action climatique dans les services concernés de tous les bureaux du PAM;
  - **concevoir des modèles de centre de services et de déploiement** permettant de mettre plus rapidement des compétences techniques spécialisées à la disposition des bureaux de pays et des bureaux régionaux du PAM.
66. Pour renforcer la capacité de ses employés à donner une impulsion à l'action climatique, le PAM examinera les profils du personnel et des compétences au regard de l'action climatique dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et au Siège, et évaluera les plans de rotation des effectifs et les modalités contractuelles pertinentes. Il s'agira notamment de formuler des recommandations pour le recrutement, la fidélisation, la formation et le recyclage de personnel ayant un profil axé sur l'action climatique et de faire appel à des spécialistes extérieurs par exemple en recourant à des détachements, à des administrateurs auxiliaires et à des accords de partenariat de réserve.

## Listes des sigles utilisés dans le présent document

CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	organisation non gouvernementale
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance